

# Association ACCOMPLIR

49, rue Saint-Denis Paris 1<sup>er</sup> – www.accomplir.asso.fr – contact@accomplir.asso.fr – 01 40 28 06 21

## Questions pour le GTT « Cahier des charges » du 12 octobre 2006

- 1) Quelle est la ligne de partage entre le parti d'urbanisme de Mangin (qui a été adopté) et son parti architectural (qui a été écarté), et par conséquent quelle est la marge de liberté laissée aux candidats ? Cela fait plusieurs fois que nous posons cette question mais nous n'obtenons pas de réponse très précise. A noter par exemple que dans la colonne de gauche du document remis le 06/10, qui en principe énumère les points qui ont fait l'objet d'une décision, il est question d'une traversée du cours au-dessus du cratère mais pas de la grande croisée, qui semble donc rester optionnelle (on ne peut que s'en féliciter, si vraiment elle ne sert à rien comme semble le démontrer l'étude de flux). De même, le principe d'un toit semble acté, mais J.-P. Caffet nous a expliqué que ce dernier n'aurait pas forcément grand chose à voir avec le "toit plat" de Mangin. Si la ligne de partage entre parti d'urbanisme et parti architectural n'est pas très précisément définie, on risque de rencontrer des difficultés soit parce que les architectes manqueront de créativité par rapport au modèle architectural de Mangin, soit parce que Mangin risque d'attaquer la Ville pour ne pas avoir respecté le parti d'urbanisme qu'elle avait a priori retenu.
- 2) En particulier, le parti d'urbanisme de Mangin prévoyant de faire descendre le maximum de lumière du jour dans le cratère, sa formule "un toit dans un jardin" pourrait-elle être précisée et éventuellement modifiée pour permettre aux candidats d'envisager différentes façons d'assurer l'éclairage naturel maximal du Forum, plébiscité par les salariés, commerçants et usagers du Forum, ainsi que l'exposition du cratère à l'air libre afin que la sécurité de tous, particulièrement en matière d'incendie, soit assurée dans les meilleures conditions ?
- 3) Comment assurera-t-on la cohérence entre les deux parties du futur bâtiment : le niveau au-dessus du sol, qui fait l'objet du concours ; le niveau au-dessous du sol, qui a priori est confié à Mangin, alors qu'au résultat, il s'agira d'un seul et même grand espace central ?
- 4) Quel est le périmètre du concours côté jardin ? le document remis le 06/10 parle de "la limite Est du jardin", mais la limite actuelle n'est pas du tout la même au nord (côté Rambuteau) et au sud (côté Berger). Dans le projet initial de Mangin, la limite de l'emprise au sol avance à la fois côté Berger et côté Rambuteau jusqu'au niveau du pavillon Rambuteau actuel ; l'auvent avance encore 22 mètres plus loin, et une bande encore plus large est minéralisée sous forme de terrasses et de fontaines. Une suggestion récente porte sur une "interpénétration" des bâtiments et du jardin, mais encore faut-il être très précis sur la limite absolue des constructions et/ou de la minéralisation pour que cela se traduise plutôt par un gain de surface végétalisée que par un gain de surface construite ou minéralisée par rapport au projet de Mangin.
- 5) Quid de la hauteur des bâtiments ? (jusqu'à 14 m actuellement, 9 mètres maxi avec possibilité de quelques émergences dans le 2ème projet de Mangin). Il est clair qu'il y

a un arbitrage à faire entre la hauteur des bâtiments et la surface des emprises au sol, dans la mesure où les surfaces totales à construire, équipements et commerces compris, sont désormais arrêtées (entre 11.000 et 15.000 m<sup>2</sup>).

- 6) Quel niveau d'exigence sur la qualité environnementale des bâtiments construits ? (durabilité des matériaux, mais aussi gestion de l'énergie et facilité d'entretien des bâtiments).
- 7) Beaucoup de travail reste à faire sur la programmation des équipements, mais la Ville admet-elle qu'on ne saurait en tout cas parler de la programmation du futur bâtiment sans traiter en même temps celle de l'ensemble des équipements à créer ou à reloger sur le site global (le carré compris entre les rues du Louvre - Etienne Marcel - Sébastopol - Rivoli), faute de quoi certains risquent de rester en souffrance et d'être finalement abandonnés ?